

Contrat création d'un site internet

Entre :

N.E.F. S.P.R.L.
1270 Chaussée d'Alsemberg
1180 Bruxelles – Belgique
TVA : BE0548.776.906
Ci-après dénommé « le Prestataire »,

Et :

Nom :
Adresse :
Code postal :
Commune :
e-mail :
TVA :
Ci-après dénommé « le Client »,	
Représenté par :
Tél :
D'autre part	

D'une part

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le présent contrat est un contrat de prestation de services ayant pour objet la réalisation d'un site internet pour le Client par le Prestataire. Préalablement à la signature de ce contrat, le Client a été conseillé par le Prestataire sur les moyens et possibilités de création de sites internet et des possibilités de développement offertes par le budget que le Client a jugé utile d'y consacrer. La prestation à réaliser étant en lien direct avec l'activité économique et professionnelle du Client, ce-dernier confirme et accepte que les règles relatives à la protection des consommateurs ne lui sont pas applicables.

ARTICLE 2 : PRIX

En contrepartie de la réalisation des services définis à l'article 1 ci-dessus, le Client versera au Prestataire le montant fixé à € HTVA. Montant total échelonné de la manière suivante comprenant le site et son hébergement pour la première année :

..... % d'acompte soit : € HTVA

..... % restant de la façon suivante :

Nombre d'échelonnement	Une fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois	Six fois	Douze fois maximum
A cocher	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques :

Produit additionnel (à régler en une fois à la livraison du site via une facture dédiée) :

Formation Google Ads : € OUI NON Signature :

Payable par virement bancaire sur le compte suivant : **IBAN : BE85 0017 2287 5806 BIC : GEBABEBB** pour NEF SPRL

1. Sauf contrordre indiqué sur la facture, toute facture est payable au grand comptant dans son intégralité.
2. Toute contestation doit être formulée par la voie postale recommandée dans les huit jours calendrier à défaut de quoi elle ne sera plus recevable.
3. Le défaut de paiement d'une facture échue entraînera l'annulation du plan d'échelonnement et l'exigibilité immédiate de l'intégralité du montant dû. Par ailleurs, en cas de retard de paiement, nous serons en droit d'appliquer automatiquement, un taux d'intérêt pour retard de paiement de 8.5%. Pour chaque mois de retard supplémentaire, une indemnité de remboursement de 10€ HTVA pour les frais de relance occasionnés sera appliquée et un taux d'intérêt annuel complémentaire de 12% sera également appliqué jusqu'au parfait paiement.
4. En sus du paiement intégral du service ainsi que de l'indemnité et des intérêts dont question ci-avant, en cas de non-paiement à l'échéance du terme convenu, le Client sera immédiatement redevable d'une pénalité de mille euros afin de dédommager le Prestataire du préjudice subi (ce-dernier gardant le droit de réclamer un montant plus important correspondant au préjudice réel), auxquels s'ajoutera l'intégralité des frais de justice (établis au maximum prévu par la loi lorsque la loi prévoit un forfait) engendrés par l'introduction d'une procédure de recouvrement.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent contrat prend effet au jour de la signature des présentes et prendra fin à la livraison définitive du site internet et de son paiement intégral.

ARTICLE 4 : EXECUTION DE LA PRESTATION

Le Prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article 1 conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, en proportionnalité du prix convenu à l'article 2. Les obligations du prestataire sont des obligations de moyens, dont l'exécution s'évalue en fonction des mêmes critères (état de l'art et prix convenu).

Le client déclare avoir pris connaissance des méthodes, techniques, standards et formats utilisés par le Prestataire ainsi que d'exemples de réalisations antérieures effectuées par le Prestataire pour d'autres Clients, qui servent de référence quant aux règles de l'art.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE COLLABORATION

Le Client s'engage à fournir au Prestataire tous les documents, renseignements et informations nécessaires afin de permettre au Prestataire de déterminer clairement les besoins du Client et de répondre à ceux-ci dans le cadre de l'exécution de ses obligations et du budget convenu.

Le Client participe de bonne foi, avec diligence et réactivité à la rédaction du dossier de conception du site Web. Le Client déclare et accepte que la qualité du développement du site web dépende directement de sa collaboration et des éléments qu'il aura fournis en temps utile. Le Client réagit rapidement à toute éventuelle demande complémentaire du Prestataire, sans que le Prestataire ait l'obligation de formuler pareille demande.

Le Client choisit et assume l'entière responsabilité relative aux données, informations, portraits, œuvres, photos ainsi que tout autre élément constitutif du site web.

Le client garantit le Prestataire contre toute responsabilité si ces éléments n'étaient pas conformes aux lois et réglementation en vigueur ou qu'ils enfreindraient aux droits de tiers.

ARTICLE 6 : CONCEPTION DU SITE

Le Prestataire définira la charte graphique du site au vu des éléments graphiques communiqués par le Client et avec l'accord de ce-dernier.

La conception devra recevoir approbation du Client avant que le site web ne soit développé. Le client ne refusera de donner son approbation que pour des motifs sérieux et raisonnables.

ARTICLE 7 : LIVRAISON DU SITE

Le Prestataire effectuera une livraison préliminaire du site dans un délai raisonnable à partir de l'approbation du dossier de conception.

Le Client devra confirmer par écrit dans les 10 jours ouvrables après la livraison préliminaire son acceptation, le produit étant alors définitif, ou ses éventuelles demandes de modification ou amélioration. A défaut de demande de modification ou amélioration endéans ce délai, le site sera censé être approuvé et constituer le produit final.

Les demandes de modifications présentées par le Client seront réalisées par le Prestataire sans supplément de prix, pour autant

- que ces modifications ne représentent pas un investissement important en termes de temps et de ressources, tenant compte de la taille initiale du projet et du prix défini à l'article 2, et

- que ces demandes soient destinées à faire coïncider le produit avec les critères qualitatifs repris à l'article 4.

Ces demandes seront réalisées et donneront lieu à une nouvelle livraison préliminaire dans un délai raisonnable.

Les demandes de modifications ou d'améliorations ne répondant pas aux conditions de l'alinéa précédent feront l'objet d'une offre écrite de la part du Prestataire, reprenant le supplément de prix (qui sera calculé sur base des prix unitaires utilisés pour formuler l'offre ayant mené au présent contrat) et le temps nécessaire à la réalisation des modifications. Le Client pourra accepter cette offre ou renoncer à ses demandes de modification. En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable permettant la livraison du projet final au mieux dans l'intérêt des deux parties.

ARTICLE 8 : NOMS DE DOMAINE ET ANTERIORITE

Si le client possède un nom de domaine qu'il souhaite utiliser pour la mise en place du nouveau site internet, il autorise et mandate le Prestataire pour le transfert du (des) nom(s) de domaine au nom du Client.

Si le Client ne possède pas de nom de domaine et/ou veut en créer un nouveau, il autorise et mandate le Prestataire à enregistrer au nom du Client le(s) nom(s) de domaine, dont le Client déclare avoir préalablement vérifié la légalité et la disponibilité.

Il appartient également au Client d'effectuer toute recherche d'antériorité utile afin d'éviter tout conflit avec tout autre titulaire d'une marque, nom commercial ou d'un quelconque autre signe distinctif, droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit. Le Prestataire ne sera aucunement responsable, et le Client indemniserà le Prestataire de tout dommage subi en cas d'opposition ou de litige relatif au dépôt de nom(s) de domaine.

ARTICLE 9 : MISE EN LIGNE DU SITE

Le site sera mis en ligne par le Prestataire sur le serveur de celui-ci, dès accord du Client.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle des réalisations originales effectuées spécifiquement par le Prestataire dans le cadre de la réalisation du site et en exécution du présent contrat (ci-après les « Réalisations ») est transférée au Client.

A cette fin, et en tant que de besoin, le Prestataire transfère au Client tous les droits sur les Réalisations précitées : droit de reproduction, droit de représentation, droit de communication au public, droit de commercialisation, droit d'usage, de détention, d'adaptation, de traduction, et plus généralement, tous droits d'exploitation.

La présente cession vaut pour tous territoires et pour toute la durée de protection dont les Réalisations font l'objet.

Le Prestataire s'interdit pour l'avenir tout fait d'exploitation des Réalisations précitées.

De convention expresse, le Client acquiert la propriété intellectuelle des Réalisations au fur et à mesure de leur élaboration, pour autant qu'il se soit préalablement acquitté du paiement complet de la prestation.

ARTICLE 11 : ACCES AUX ELEMENTS DU SITE

Le Client disposera d'un accès utilisateur qui lui permettra de modifier de manière limitée certains paramètres ou contenus du site. Le Prestataire ne sera aucunement responsable des modifications effectuées par le Client et n'aura aucune obligation de l'assister au rétablissement du site dans son état initial.

A la demande expresse du Client, il lui sera remis un accès administrateur qui lui permettra d'accéder à l'intégralité des éléments du site et d'y apporter n'importe quelle modification, en ce compris son effacement complet. Le Client déclare être conscient que toute modification effectuée par lui via cet accès pourra irréversiblement endommager son site, son code et son contenu. Dès la remise de cet accès administrateur, le Client accepte explicitement que le Prestataire décline toute responsabilité et ne donne plus aucune garantie concernant le site, son contenu et ses fonctionnalités. Le Prestataire ne sera également aucunement responsable des modifications effectuées par le Client et n'aura aucune obligation de l'assister au rétablissement du site dans son état initial.

ARTICLE 12 : ENGAGEMENT ET CONFIDENTIALITE

Le Prestataire s'engage à conserver confidentielles l'ensemble des informations confidentielles du Client dont il aura eu connaissance dans le cadre ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITES

L'identification et la sélection des éléments constitutifs du site Internet ont été faits sous l'unique et entière responsabilité du Client. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être recherchée par le Client à quelque titre que ce soit en termes de fonctionnalités, de qualité, d'adéquation avec des besoins du Client, de l'utilisation et de la maintenance du site internet.

Par ailleurs, le Client renonce à rechercher la responsabilité du Prestataire en cas de dommages survenus aux fichiers ou à tout document qu'il lui aurait confié. Le Prestataire dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels pouvant atteindre les immeubles, installations, matériels, mobiliers du Client. Le Client convient que le Prestataire n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes que le Client subirait, de demandes ou de réclamations formulées contre le Client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

Le Prestataire n'est pas tenu responsable pour toute aide complémentaire fournie gratuitement au client. Entre autres, le Client accepte explicitement de décharger le Prestataire de toute responsabilité si le Prestataire aide le Client à mettre fin à de précédents contrats liant le Client à d'autres prestataires. Entre autres, le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des informations ou éventuelles erreurs figurant dans des lettres de dénonciation de contrat qu'il aura aidé le Client à rédiger ou envoyer.

Le Prestataire n'est pas tenu responsable de l'absence de collaboration de toute tierce personne dont l'intervention est nécessaire dans le cadre du développement du site ou de la création et ou du transfert d'un nom de domaine.

Le Client convient que, quels que soient les fondements de toute réclamation basée sur le respect ou l'exécution du présent contrat et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuellement retenue dans le chef du Prestataire à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat sera en tous les cas limitée à un montant agrégé, total et maximal n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client pour les services ou tâches fournis par le Prestataire dans le cadre du présent contrat.

Le Client est éditeur du site et assume l'entière responsabilité de son contenu et de ses mises à jour. La mise en ligne du site est faite aux risques et périls du Client et sous sa responsabilité. Toute interdiction d'ordre légal ou réglementaire qui empêcherait la mise en ligne ou l'exploitation totale ou partielle du site ne pourra pas être invoquée par le client pour s'opposer à l'exécution du présent contrat. Le Client effectuera toutes les formalités préalables (déclarations, demande d'autorisation, ...) prévues par la législation en vigueur.

ARTICLE 14 : CESSION DE CONTRAT

Le présent contrat est conclu en considération de la personne du Prestataire, qui ne pourra pas céder tout ou partie du présent contrat à un tiers sans l'accord explicite du Client sauf, si, bien qu'il soit précisé que les règles relatives à la protection des consommateurs ne sont pas applicables en article 1, le client décide unilatéralement de mettre fin au contrat avant son terme, alors ledit contrat pourra être cédé pour recouvrement avec pour valeur, le montant convenu pour la réalisation ainsi que les majorations prévues en cas de non-paiement à l'article 2.

ARTICLE 15 : INTERPRETATION ET INTEGRALITE DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes contiennent l'intégralité des engagements des parties.

Les correspondances, offres ou propositions antérieures à la signature des présentes, sont considérées comme non-avenues.

Toute clause contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse et par écrit, inopposable au Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de ce dernier.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation du présent contrat, sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.

Les parties conviennent que le litige qui viendrait à les opposer sera jugé conformément à la loi Belge.

Fait à, le

En 2 exemplaires, chacune des parties déclarant en avoir reçu un.

Pour NEF S.P.R.L.

Pour